

Communiqué de presse

Schneider Electric prend acte de la condamnation de la Commission Européenne par le Tribunal de Première Instance à Luxembourg

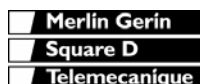
Rueil-Malmaison, le 11 juillet 2007 - Schneider Electric prend acte, avec satisfaction, du jugement du Tribunal de Première Instance de la Cour Européenne de Justice, le 11 juillet 2007, qui reconnaît « l'illégalité de l'interdiction de sa fusion avec Legrand », le « préjudice subi » de ce fait et, par conséquent, la nécessité d'une indemnisation de Schneider Electric.

En effet, le Tribunal souligne que « la méconnaissance grave et manifeste par la Commission Européenne des droits de la défense de Schneider Electric constitue une violation suffisamment caractérisée du droit communautaire pour ouvrir un tel droit » à indemnisation.

Le Tribunal a condamné la Commission à indemniser Schneider Electric à hauteur des 2/3 du préjudice subi, tel qu'il sera fixé par les experts qui doivent encore être désignés par le Tribunal.

A propos de Schneider Electric

Schneider Electric : Apporter le meilleur du New Electric World à chacun, à tout moment et en tout lieu
Leader mondial de la distribution électrique et des automatismes & contrôle grâce à ses marques Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, Schneider Electric développe une offre globale de produits et de services pour les marchés du résidentiel, des bâtiments, de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures. Schneider Electric emploie 112 000 collaborateurs, vend dans 190 pays et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros à travers les 15 000 points de vente de ses distributeurs.
www.schneider-electric.com



Communication Financière :
Schneider Electric
Alexandre Brunet

tél. +33 (0)1 41 29 70 71
fax +33 (0)1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
ISIN : FR0000121972

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Moine

tél. +33 (0)1 41 29 70 76
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

tél. +33 (0)1 40 70 11 89
fax +33 (0)1 40 70 90 46